



Paris, le 16 septembre 2019

Le Proviseur

à

Mmes et MM les élèves

Classes Préparatoires 1^{ère} année

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que **le Fonds de dotation Lycée Henri-IV** créé en 2014 et dont vous trouverez les finalités rappelées au dos de cette lettre, va poursuivre, en les amplifiant, ses actions *en faveur de l'égalité des chances* au cours de cette nouvelle année scolaire. Celles-ci vont prendre quatre formes que vous trouverez présentées en détail, au verso de cette lettre.

Demande de Bourse d'études du Fonds de dotation

Depuis 2014, le Fonds de dotation finance près de 30 bourses par an. Pour 2019/2021, le Fonds compte aider, dans les mêmes conditions, un nouveau groupe d'étudiants.

► **Conditions d'obtention :**

- * Être étudiant(e) en 1^{ère} année de classe préparatoire au Lycée Henri-IV
- * Répondre à des critères sociaux (situation sociale et financière) et scolaires (projet d'études, motivation et investissement dans le travail).

► **Montants accordés**

- * Le montant annuel varie entre 1 000€ et 2 000€ (selon les critères cités ci-dessus)

► **Durée et modalités d'attribution**

- * La bourse est, en principe, accordée pour deux ans, le temps des études en CPGE.
- * Cependant, l'attribution de la bourse est remise en question si l'étudiant(e) bénéficiaire ne se montre pas assidu(e) ou s'il (si elle) ne poursuit pas son cursus en CPGE, du fait d'une non admission en 2^{ème} année ou d'un changement d'orientation.
- * Cette bourse est versée en deux fois, en 1^{ère} année et en deux fois en 2^{ème} année.

► **Comment faire sa demande pour 2019-2021**

1. Compléter un dossier de demande de bourse : retirer le dossier au secrétariat des Classes Préparatoires ou en ligne à partir du site du Lycée (www.lycee-henri4.com) ou du site du Fonds de dotation (<http://fondsdotationlycee-h4.fr>)
2. Y joindre tous les documents demandés (justificatifs, lettre de motivation...).
3. Déposer le dossier COMPLET au **secrétariat des CPGE** **avant LE 8 NOVEMBRE 2019.**

► **Décision d'attribution**

- * Chaque demande fera l'objet d'un examen approfondi et d'une réponse écrite.
- * Les décisions d'attribution seront prises par le Fonds de dotation au cours de la 2^{ème} quinzaine de novembre.
- * Les nouveaux bénéficiaires recevront un premier versement début décembre 2019.

Pour tout renseignement contacter : sec.fondsdotation.h4@gmail.com

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes encouragements les plus chaleureux.

Martine BREYTON



23 rue Clovis – 75231 PARIS cedex 05
Tél. : 33 (0)1 44 41 21 21 – Fax : 33 (0)1 43 29 95 21
Mel: ce.0750654d@ac-paris.fr - Site: www.lycee-henri4.com



FONDS DE DOTATION
LYCÉE HENRI-IV

FONDS DE DOTATION

23, rue Clovis 75005 Paris
sec.fondsdotation.h4@gmail.com
+33 (0)1 44 41 21 26

Finalités et actions mises en œuvre

Le Fonds de dotation Lycée Henri-IV dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel le 9 août 2014, s'inscrit dans la continuité d'actions entreprises depuis 2006, au Lycée Henri-IV, pour promouvoir plus de diversité pour plus d'égalité des chances au sein de l'école républicaine et en particulier dans les filières d'études d'excellence.

Ce Fonds de dotation Lycée Henri-IV a une vocation sociétale : promouvoir l'ouverture sociale au sein de la Cité scolaire Henri-IV

Il a deux finalités principales :

1. la promotion d'une plus grande égalité des chances en faveur de jeunes méritants issus de milieux modestes, en leur permettant d'accomplir leurs études dans un établissement scolaire d'excellence, la Cité scolaire Lycée Henri-IV. Le Fonds de Dotation sera également soucieux de promouvoir l'égalité garçons/filles dans toutes les filières, et en particulier dans les filières scientifiques ;
2. l'amélioration et l'adaptation du cadre d'études de ces élèves au sein de la cité scolaire Lycée Henri-IV.

Pour l'année 2019/2020, le Fonds de dotation continuera à conduire 5 types d'actions :

1°) Financement de bourses d'études sur critères sociaux et de mérite

au bénéfice d'élèves inscrits en 1^{ère} année des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. Ces bourses sont attribuées pour deux années ;

Depuis 2014, 124 élèves ont bénéficié de bourses du Fonds.

Prévision pour 2019-2021 : une trentaine de bourses

2°) Financement, sur critères sociaux et de mérite, d'ateliers hebdomadaires de conversation en langue anglaise :

Depuis 2015 : 97 élèves ont suivi ces ateliers

Prévision pour 2019-2020 : 2 à 4 ateliers de 6 élèves chacun

3°) Financement d'actions culturelles :

pour les élèves des Classes Préparatoires : spectacles à l'Opéra et au Théâtre de Chaillot, concerts, conférences ;

pour les élèves du 2nd cycle boursiers et/ou issus de la cordée « Tremplin », et/ou de collèges de REP : financement de sorties culturelles ;

Pour soutenir les voyages et échanges internationaux : aides sur critères sociaux à des élèves participant à des voyages linguistiques organisés dans le cadre du projet d'établissement du lycée.

Depuis 2014 : 200 sorties à des spectacles et 53 pass-culture

4°) Développement de moyens numériques : mise à disposition gratuite de liseuses et de contenus (avec prise en charge des droits par le Fonds) permettant un accès à une part des bibliographies conseillées par les professeurs. Bénéficiaires : élèves de CPGE boursiers, élèves du 2nd cycle boursiers et/ou issus de la cordée « Tremplin », et/ou de collèges de REP. 162 liseuses déjà en service au Centre de Ressources Multimédia.

5°) Organisation de conférences.

Pour plus d'informations sur le Fonds de dotation Lycée Henri-IV, son organisation, ses mécènes et donateurs, ses activités, consultez son site : <http://fondsdotationlycee-h4.fr/>

Le Président du Fonds de Dotation
Patrice CORRE